

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le **vingt deux septembre à vingt heures trente minutes**, les membres du **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de **Monsieur Guy LUBIAS, Maire**.

Présents : Mmes et MM. LUBIAS, TURBAN, LEROYER, BOURNEUF, LE CHANJOUR, PORTEBOEUF, JEUSSET, CHARDON, PAQUIER, CORNU, BEAUTRU, LEPETIT, LEPOUZE, MOREAU, CHAUVEAU, NOTREAMI-CHENIER, RIVET-COURSIMAUT, MAUPOINT, LEDUC, HEMERY, HOUALARD, BONNARGENT

Excusés : Mme GRIGNON, M. LUTELLIER, Mme MORGANT, Mme TREBOUET (pouvoir à Mme LE CHANJOUR) Mme FILLATREAU (pouvoir à M. LEROYER)

Secrétaire : Mme LE CHANJOUR.

I- DECISION MODIFICATIVE.

Afin d'ajuster le budget prévisionnel 2009 au vu des réalisations des trois premiers trimestres, il convient de prendre une décision modificative globale qui concernera la section de fonctionnement comme la section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement il s'agira notamment de rectifier la décision modificative prise dans l'urgence au mois d'avril qui nécessite que soient revus les crédits affectés aux dépenses de personnel (012) et aux intérêts d'emprunts. (C 66)

Par ailleurs certains articles au compte 011 « Charges à caractère général » font l'objet d'une révision afin de modifier ceux qui ont été surévalués ou au contraire sous estimés lors de l'élaboration du budget. Même si cette opération ne revêt aucune obligation réglementaire, puisque la consommation des crédits est appréciée au niveau du regroupement, elle permettra de faire ressortir de façon claire le montant des crédits dégagés qui permettront de procéder à l'ajustement du compte 012 et du compte 66 ci-dessus mentionnés.

Par ailleurs, la possibilité qui est désormais offerte, pour le budget annexe du CCAS d'affecter un excédent d'investissement inutile en section de fonctionnement, permet de diminuer le montant de la subvention inscrite au budget principal de la commune.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, la décision modificative consiste à procéder à un ajustement, notamment pour ce qui concerne les frais d'études ou pour abonder certaines opérations.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de décision modificative suivant :

FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	Montant	Montant
<u>CHAPITRE 011</u>			
020 - 60628	Autres fournitures non stockées	- 6 000 €	
823 - 60628	Autres fournitures non stockées	- 6 000 €	
412 - 60632	Fournitures de petit équipement	- 10 000 €	
64 - 60632	Fournitures de petit équipement	- 5 000 €	
020 - 60636	Vêtements de travail		6 000 €
321 - 6065	Livres	- 5 000 €	
412 - 61521	Entretien de terrains		2 500 €
823 - 61521	Entretien de terrains		2 500 €
822 - 61523	Entretien voies et réseaux	- 10 000 €	
823 - 61558	Autres biens mobiliers	- 5 000 €	
814 - 617	Etudes et recherches		4 000 €
212 - 6188	Autres frais divers	- 2 000 €	
020 - 6226	Honoraires		6 000 €
020 - 6231	Annonces et insertions		3 000 €
212 - 6247	Transports collectifs	- 2 500 €	
22 - 6247	Transports collectifs	- 2 500 €	
	Sous-total	- 54 000 €	24 000 €
<u>CHAPITRE 012</u>			
020 - 64111	Rémunération principale		17 000 €
020 - 6451	Cotisations URSSAF		26 000 €
020 - 6453	Cotisations caisses de retraite	- 5 000 €	
020 - 64731	Allocations chômage	- 10 000 €	
	Sous-total	- 15 000 €	43 000 €
<u>CHAPITRE 65</u>			
01 - 657362	Subvention au CCAS	- 7 000 €	
	Sous-total	- 7 000 €	
<u>CHAPITRE 66</u>			
01 - 66111	Intérêts des emprunts		9 000 €
	Sous-total		9 000 €
TOTAUX		- 76 000 €	76 000 €

INVESTISSEMENT			
<u>HORS OPERATIONS</u>			
01 - 1641	Capital des emprunts		11 000
020 - 205	Concession et droit de licence		7 000 €
822 - 2031	Frais d'études voirie		13 000
822 - 2315	Travaux de voirie	- 3 000,00	
		€	
	Sous-total	- 3 000,00	31 000
		€	€
<u>OPERATIONS</u>			
0205 - 412 21578	Complexe sportif (fléchage)	- 5 000 €	
0206 - 414 2188	Plan d'eau (jeux)	- 4 000 €	
0208 - 211 2313	Ecole maternelle (chauffage)		10 000
			€
0209 - 311 2313	Ecole de Musique (aménagt locaux)		1 000 €
0213 - 020 2313	Hôtel de Ville	- 23 600	
		€	
0214 - 314 2313	Foyer-Loisirs (éclairage public)		3 000 €
0217 - 026 2315	Cimetière (travaux allée)		3 000 €
0219 - 814 2315	Eclairage public		40 000
			€
0222 - 212 2313	Ecole G Apollinaire	- 15 000	
		€	
0307 - 321 2313	Médiathèque	- 2 000 €	
0308 - 251 2188	Restaurant scolaire		600 €
0902 - 822 2315	Aménagement RD 304/Perrière	- 10 000	
		€	
0903 - 020 2313	Protection civile (construction)		17 000
			€
0904 - 020 2313	Bâtiment social Avenue Abel Tirand	- 10 000	
		€	
0905 - 020 2111	Bassin de rétention (terrain)	- 17 000	
		€	
'020 - 2031	Bassin de rétention (frais d'études)		9 000 €
0907 - 822 2315	Aménagement route de Changé	- 15 000	
		€	
0908 - 822 2315	Aménagement de parkings	- 10 000	
		€	
	Sous-total	- 111 600	83 600
		€	€
TOTAUX		- 114 600	114 600
		€	€

Madame MAUPOINT demande la raison de l'augmentation du crédit relatif aux vêtements de travail.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une dotation pour l'ensemble des services techniques, notamment pour ce qui concerne des équipements de sécurité.

Madame MAUPOINT déplore la baisse des crédits de la médiathèque et constate que la réalisation correspondra juste aux engagements pris avec la DRAC .

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande si la diminution des crédits en matière de voirie correspond à une réduction du programme.

Monsieur le Maire répond que cette diminution résulte de prix intéressants dans le domaine des BTP..

Madame HEMERY demande des nouvelles du remboursement anticipé du FCTVA.

Monsieur LEROYER estime qu'il y a des chances que l'on puisse mandater les sommes prévues dans le délai imparti.

Madame MAUPOINT évoque les gisements d'économies prévus en mars 2009 qui devaient être réalisés sur certains postes.

Monsieur le Maire répond que l'on peut espérer des économies en terme de consommations électriques mais que cela devrait apparaître de façon plus nette l'an prochain.

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande si une diminution des travaux en régie est envisagée.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande à ce que soit fourni un bilan des travaux en régie.

La décision modificative est adoptée par 18 voix pour et 6 voix contre.

II- LOCAL PROTECTION CIVILE

Les commissions « Travaux » et « Ouverture des plis » se sont réunies le vendredi 18 septembre pour examiner, en présence de M. TACHEAU, maître d'œuvre, les offres remises par les entreprises pour l'opération de construction d'un local pour la Protection Civile.

M. TACHEAU avait précédemment procédé à l'analyse des offres afin de déterminer leur conformité par rapport au cahier des charges.

Pour l'ensemble des huit lots, les offres sont fructueuses et les offres les moins disantes sont conformes aux exigences du dossier technique.

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande des précisions sur le montant des honoraires.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions prend une délibération autorisant le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises suivantes :

ENTREPRISES	PRIX HT	PRIX TTC
Lot n°1 Gros oeuvre -LMBTP	22 687,60 €	27 134,37 €
Lot n°2 Charpente couverture- MARTIN	46 963,41 €	56 168,24 €

Lot n°3 Carrelage- GERMAIN	6 619,70 €	7 917,16 €
Lot n°4 Electricité- SAPLEC	10 082,82 €	12 059,05 €
Lot n°5 Menuiseries- AUGEREAU	17 841,80 €	21 338,79 €
Lot n°6 Plâtrerie- SMATP	11 121,65 €	13 301,50 €
Lot n°7Plomberie- MOISI	4 817,02 €	5 761,15 €
Lot n°8 Peinture- VALIENNE	3 986,35 €	4 767,67 €
Total	124 120,35 €	148 447,93 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEDUC demande à ce que l'on revoie la signalisation verticale sur la route de Moiré, certains panneaux n'étant pas visibles.

- Monsieur le Maire pense qu'il faudra également compléter l'éclairage public.

Madame MAUPOINT demande ce qu'il advient du projet de cheminement sur la route d'Ardennay.

- Monsieur le Maire : « il est provisoirement en attente. »

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande des précisions sur le projet d'atelier municipal.

- Monsieur le Maire : « pour l'instant, il s'agit de faire une étude afin de partir sur une base »

Madame RIVET-COURSIMAUULT demande ce qu'il adviendra du local de l'Harmonie.

- Monsieur le Maire : il servira pour du stockage de matériel.

Madame RIVET-COURSIMAUULT rappelle qu'un projet de réaménagement de l'atelier avait été mis à l'étude voici 10 ans.

Madame PAQUIER évoque les problèmes de disponibilité des médecins sur Parigné.

- Madame TURBAN répond qu'une enquête a été faite auprès de tous les professionnels de santé. Les médecins n'ont pas répondu à cette enquête contrairement au personnel infirmier qui se pose des questions. Le Conseil Général a également été contacté.

Madame TURBAN envisage d'étendre l'enquête aux patients.

Madame RIVET-COURSIMAUULT évoque l'enquête lancée voici trois ans par le Conseil Général dont la conclusion était assez négative.

Monsieur le Maire précise que les communes qui créent des maisons médicales n'ont pas la possibilité d'avoir des garanties ou engagements fermes.

Monsieur le Maire fait une communication sur une réunion de tous les conseils municipaux de la communauté de communes qui doit avoir lieu le 1^{er} octobre.

Séance levée à 21 heures 55.